

**Résumé de l'évaluation périodique de 2013-2014 du programme d'études supérieures
en audiologie et en orthophonie
Soumis par le Comité d'évaluation des programmes d'études supérieures de la FÉSP
21 mai 2014**

Programme	Audiologie et orthophonie
Grades	Maîtrise ès sciences de la santé en audiologie et en orthophonie Diplôme d'études supérieures en études auditives-verbales
Champs d'études	Aucun
Visite des évaluateurs externes	Le 19 et le 20 novembre 2009 (audiologie et orthophonie)
Évaluation finale	Bonne qualité

Forces du programme

Le programme de maîtrise répond aux exigences rigoureuses du Conseil d'agrément des programmes universitaires canadiens en audiologie et en orthophonie (CAPUP-ASLP), qui accorde l'agrément au programme de maîtrise ès sciences de la santé en audiologie et en orthophonie. Cet agrément est valide jusqu'en avril 2017. Le programme est offert en français uniquement à l'Université d'Ottawa. Il vise à former des audiologistes et des orthophonistes pour les collectivités francophones de l'Ontario et du reste du Canada.

Le Comité d'évaluation des programmes d'études supérieures a basé son évaluation sur les documents préparés pour le processus d'agrément auprès du CAPUP-ASLP. Ce processus comprend une auto-analyse détaillée et l'examen d'évaluateurs externes. Le programme d'études supérieures en études auditives-verbales, quant à lui, n'est pas assujéti à un agrément professionnel.

Selon le Comité d'évaluation des programmes d'études supérieures, les programmes présentent de nombreuses forces, dont une excellente collaboration des professeurs et de la Faculté des sciences de la santé visant à s'assurer que les programmes respectent des normes professionnelles élevées. Un nouveau programme d'études au niveau de la maîtrise est entré en vigueur en 2012-2013, dans le but de mieux répondre aux besoins en matière de préparation professionnelle et d'offrir une éducation et une formation de qualité aux étudiants. Le programme de maîtrise comprend un volet de recherche fonctionnel, qui prend la forme d'un projet final de recherche. Le taux de rétention des étudiants y est excellent, l'achèvement des études s'effectue dans les délais prévus et l'accès à la profession après l'obtention du diplôme est facile.

Points à améliorer

Le Comité d'évaluation des programmes d'études supérieures a indiqué que même si le volet de recherche du programme de maîtrise en sciences de la santé est satisfaisant, il doit être surveillé et continuellement amélioré.

Le Comité est aussi d'avis qu'il faut redoubler d'efforts afin d'attirer de plus nombreux étudiants, particulièrement des étudiants francophones, dans le programme d'études supérieures en études auditives-verbales, qui n'a été offert qu'une fois en français et deux fois en anglais depuis 2011.

Le nouveau programme d'études de la maîtrise permettra vraisemblablement d'accroître le degré de satisfaction des étudiants, mais il faudra surveiller cet élément au moment de la mise en œuvre de ce nouveau programme.

Recommandations

1. L'unité doit continuer de surveiller et d'améliorer le volet de recherche du programme de maîtrise.
2. Il faut redoubler d'efforts pour attirer des étudiants, particulièrement des étudiants francophones, dans le programme d'études supérieures.
3. Il faut surveiller la satisfaction des étudiants au moment de la mise en œuvre du nouveau programme d'études, et il faut modifier les règlements et les méthodes au besoin, mais en demeurant rigoureux, afin de conserver un niveau élevé de satisfaction.
4. Il faut poursuivre les efforts pour respecter des normes professionnelles élevées, tout en portant attention au taux de rétention et à la durée d'achèvement de la formation.

Calendrier et échéances

Les recommandations 1 à 4 devront être abordées dans un rapport inclus dans la prochaine évaluation périodique, qui doit être effectuée avant le 1^{er} juillet 2018. À moins d'un changement majeur au processus d'agrément professionnel, un rapport doit être soumis et comprendre tous les documents liés à ce processus, en plus d'un bref rapport abordant la relation entre les résultats d'apprentissage du programme et les objectifs d'apprentissage, les exigences essentielles, les professeurs participant au programme en fonction des catégories déterminées par le Comité d'évaluation des programmes d'études supérieures, les fonds de recherche et l'analyse des résultats de l'Enquête auprès des étudiants à la maîtrise et au doctorat.

Le programme de maîtrise ès sciences de la santé en audiologie et en orthophonie et le programme d'études supérieures en études auditives-verbales ont été jugés *de bonne*

qualité par le Comité d'évaluation.

Les programmes de maîtrise et de diplôme d'études supérieures feront l'objet d'une évaluation périodique au même moment. Les évaluations coïncideront avec le prochain agrément professionnel, prévu pour 2016-2017.

Autorité

La directrice de l'École des sciences de la réadaptation, la directrice des programmes d'études supérieures en audiologie et en orthophonie et la vice-doyenne responsable des études supérieures à la Faculté des sciences de la santé doivent effectuer un suivi de ces recommandations.